



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 801

Avis est par les présentes donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 801 intitulé « Règlement de taxation applicable pour le budget 2021 ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel le 16 décembre 2020.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier